



# DÉCRETS, NORMES & LABELS

Nos produits répondent aux nombreuses réglementations de sécurité en vigueur en Europe.

**Les normes européennes EN 131 et EN 1004 et françaises PIR 93352 et PIRL 93353** imposent des critères de conception et de fabrication. Elles sont donc une garantie de produits de qualité.

**Les décrets 96 333 et 2004-924** sont français. Le décret 96 333 impose une conformité EN 131 pour les échelles et les marchepieds. Le décret 2004-924 garantit que le produit répond à des exigences de sécurité minimales pour l'utilisateur.

**Les labels** ne sont pas obligatoires et résultent d'une démarche volontaire du fabricant. Ils sont décernés par des laboratoires officiels attestant de la conformité des produits aux normes et décret en vigueur.

La présence d'un label sur un produit prouve que le produit en question a été testé par un laboratoire national officiel et que ce dernier est conforme à la norme en vigueur.

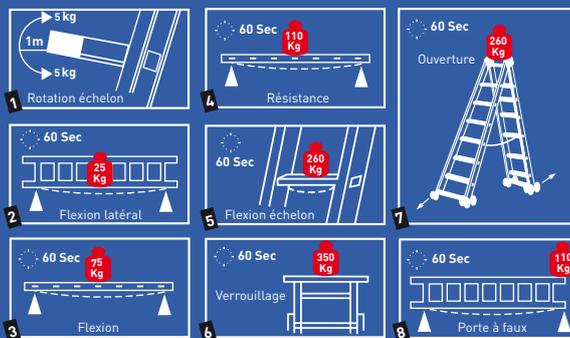
Comment s'y retrouver ?

Échelles  
Marchepieds



## EN 131

Les marchepieds et échelles sont soumis à la norme **EN 131**.

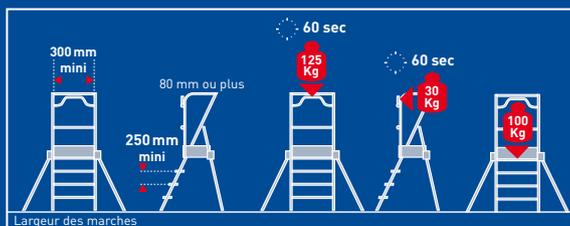


Tests de résistance produit imposés par la norme EN 131.

Plates-Formes  
Individuelles

## NFP 93 353 / 93 352

Les plates-formes de travail individuelles (PIR/PIRL) sont soumises aux normes **NFP 93 353 et 93 352**.



Tests de résistance produit imposés par les normes NFP 93 352/93 353



## EN 1004

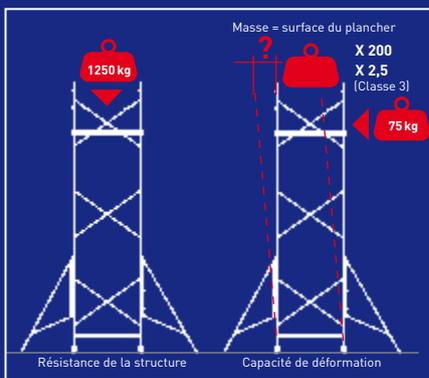
Les échafaudages professionnels roulants sont soumis à la norme **EN 1004**, selon un système de classe.

La norme EN 1004 vise les échafaudages dont les plateaux sont compris entre 2,50 et 12 m.

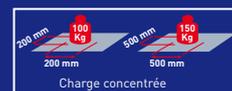
La classe d'un échafaudage dépend de sa capacité de résistance en charge répartie c'est-à-dire le nombre de KG acceptable par la structure.

L'ensemble de nos échafaudages certifiés, le sont pour la classe 3.

La classe 3 correspond à une charge répartie de 200 kg/m<sup>2</sup> sur un plancher.



Tests de résistance produit imposés par la norme EN 1004



Les échafaudages destinés à une utilisation domestique sont, quant à eux, soumis à la norme française **NFE 85 200**.

Échafaudages